

# L'ABANDON DE L'ÉCOUTE DU CORAN

Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary (PhD)

# L'ABANDON DE L'ÉCOUTE DU CORAN

**Maḥmūd Ibn Aḥmad al Dosary (PhD).**



L'ABANDON DE L'ÉCOUTE DU CORAN

Les aspects de l'abandon de l'écoute du Coran

Les aspects de l'abandon de l'écoute du Coran chez les musulmans

Les bienséances dans l'écoute du Coran

Le statut de l'écoute du Coran et celui de son abandon

Les bons effets de l'écoute du Coran



# L'abandon De L'écoute Du Coran

## Définition de l'écoute

Al-Munâwî en donne la définition suivante: «L'écoute est la compréhension (par l'auditeur) de l'exposition claire qui lui est faite »<sup>1</sup>. Ici, cela signifie une écoute méditative et contemplative, et non une simple écoute.

Ibn al-Qayyim évoque la réalité de l'écoute en ces termes : « La réalité de l'écoute c'est l'éveil du cœur aux significations de ce qui est écouté, en le sollicitant soit pour les rechercher soit pour les fuir, par amour ou par aversion »<sup>2</sup>.

Dès lors, l'écoute signifie l'audition dans l'intention de comprendre ce qui est écouté et d'en tirer profit. Il nous appartient de faire la distinction entre entendre, prêter l'oreille et écouter attentivement.

1. Entendre (*al-Samâ'*) : c'est la simple réception, par l'oreille, des ondes sonores d'une source particulière, sans leur prêter une attention délibérée. En effet, cette réception peut être délibérée ou involontaire. L'être humain entend tout ce qui se dit autour de lui, et il peut accorder, ou non de l'attention, à ce qu'il entend.

2. Prêter l'oreille (*al-Istimâ'*) : c'est une aptitude par laquelle l'auditeur accorde une attention particulière et volontaire aux sons reçus par son oreille, afin d'assimiler ce qui est dit.

Nous constatons, par conséquent, que le niveau de *al-Istimâ'* est supérieur à

<sup>1</sup> *Al-Tawqîf 'alâ Muhimmât al-Ta'ârîf*, al-Munâwî (p. 197)

<sup>2</sup> *Madârij al-Sâlikîn*, (1/517).



celui de *al-Samâ'*, parce que *al-Istimâ'* doit nécessairement répondre à la condition de l'intention. C'est pourquoi Allah le Très-Haut nous ordonne lorsqu'on nous fait la lecture du Coran de prêter l'oreille « *fastami'û* ». Il ne dit pas : écoutez (*isma'û*).

3. Ecouter attentivement (*al-Insât*) : c'est le plus haut degré, parce qu'il implique une plus grande concentration, dont l'attention, l'application et le calme, dans un but bien défini.

### L'ouïe est le plus important sens de la réception

Il convient de souligner que prêter l'oreille est une aptitude qui nécessite un certain degré de concentration et de clarté d'esprit. Généralement, elle est accompagnée de calme et d'attention, afin de saisir les sens voulus pour que se réalise le but du locuteur. L'ouïe est un important centre qui permet à l'homme d'assimiler et de comprendre les événements qui ont lieu autour de lui.

L'homme raisonnable apprend par le biais de l'écoute, plus qu'il ne le fait à travers n'importe quel autre sens. Ceci pourrait être imputé à plusieurs facteurs, dont : l'ouïe a une plus grande portée que n'importe quel autre sens tout seul, comme la vue par exemple. Le premier sens à fonctionner chez l'homme est l'ouïe et c'est aussi le dernier sens à mourir. Par rapport à la structure physiologique du cerveau, elle est plus profonde que les autres sens, comme la vue par exemple. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles elle est mentionnée en premier dans la majorité des versets, pour ne pas dire tous les versets, qui parlent de l'ouïe et de la vue, comme dans la parole du Très-Haut : "L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé." (17 : 36)

### Les types d'écoute

Le grand savant Ibn al-Qayyim a divisé «l'écoute» en trois types. Il s'est attardé sur la question de fort belle manière. Ci-dessous suit le résumé de ces divers types :

#### L'écoute agréée

Allah a ordonné cette écoute à Ses serviteurs, a fait l'éloge de ceux qui s'y adonnent et les agréés. Il condamne ceux qui s'en détournent, les maudits et les considère comme étant dans un plus grand égarement que les animaux. Ce sont ceux qui disent dans le feu : "Si nous avions écouté ou raisonné, nous ne serions pas parmi les gens de la Fournaise". (67 : 10). Allah le Très-Haut les a envoyés en enfer, parce qu'ils ont tourné le dos à l'écoute des



versets récités et qu'Il a fait descendre sur Son Messager ﷺ.

### L'écoute interdite

Allah déteste et abhorre cette écoute. Il l'a interdite et a fait l'éloge de ceux qui s'en détournent. Il s'agit de l'écoute de tout ce qui nuit au serviteur dans son cœur aussi bien que dans sa religion, comme l'écoute de toute fausseté et l'écoute de tout ce qui est vain. Il a fait l'éloge de ceux qui la délaissent et s'en détournent. En effet, l'Exalté dit : «et quand ils entendent des futilités, ils s'en détournent» (28 : 55), «et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement» (25 : 72). La frivolité (*al-Laghwu*) linguistiquement signifie tout ce qui est vain et qui n'a absolument aucune utilité. Le sens de

« s'en écartent noblement » est qu'ils s'honorent en s'abstenant d'y participer. Ibn Mas'ûd « dit : « La musique fait pousser l'hy-pocrisie dans le cœur, comme l'eau fait pousser le légume »<sup>3</sup>.

### L'écoute autorisée

Ibn al-Qayyim n'a pas donné d'exemples de l'écoute autorisée. En revanche, Abû Hâmid al-Ghazâlî en a détaillé les types et a mentionné, entre autres : le chant, par les pèlerins, des poèmes décrivant la Ka'ba, la Station, Zamzam et autres lieux sacrés, dans la mesure où cela suscite la passion pour le pèlerinage à la Maison d'Allah le Très-Haut. En font partie, également, les poèmes qu'on a l'habitude de chanter pour inciter les gens à la guerre, ainsi que ce qu'on écoute durant les moments de réjouissance pour souligner et susciter la joie, si celle-ci est permise.

### La répartition des gens selon l'écoute du Coran

Les gens – qu'ils soient musulmans, mécréants, pieux ou libertins – se divisent, par rapport à l'écoute du Coran, en quatre types, comme le souligne Ibn Taymiyya .

### Celui qui se détourne et se refuse à écouter le Coran

Ceux-là sont les chefs de la mécréance dont Allah dit : «Et ceux qui avaient mécréu dirent : « Ne prêtez pas l'oreille à ce Coran et faites du chahut afin d'avoir le dessus »» (41 : 26).

<sup>3</sup> *Tafsîr al-Baghawî* (3/303)



### **Celui qui a entendu le son et n'en a pas compris la signification**

Ceux-là sont les mécréants en général, parmi les polythéistes, les gens du Livre et les hypocrites. Leurs exemples sont nombreux dans les versets coraniques, dont les paroles du Très-Haut : “Les mécréants ressemblent à du bétail auquel on crie et qui entend seulement appel et voix confus. Sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent point” (2 : 171) ; et “Il en est parmi eux qui viennent t'écouter, cependant que Nous avons entouré de voiles leurs cœurs, qui les empêchent de comprendre, et dans leurs oreilles est une lourdeur. Quand même ils verraient toutes sortes de preuves, ils n'y croiraient pas” (6 : 25).

Ceux-là – qui entendent le son sans en comprendre le sens – ressemblent à celui qui connaît un trait désagréable, qui le caractérise totalement ou en partie, mais ignore qu'il en est pourvu.

Ils sont pires auprès d'Allah que les mauvaises bêtes, parce qu'Allah les a dotés de l'ouïe, de la vue et de cœurs, pour qu'ils les utilisent dans l'obéissance d'Allah, mais ils s'en servent dans Sa désobéissance. Il n'y a aucun bien en ceux-là, selon le texte même de la parole d'Allah le Très-Haut : “Les pires des bêtes auprès d'Allah, sont, en vérité, les sourds-muets qui ne raisonnent pas. Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il aurait fait qu'ils entendent. Mais, même s'Il les faisait entendre, ils tourneraient le dos en s'éloignant.” (8 : 22-23).

Ce noble verset démontre que tout ce qui entend et comprend n'est pas nécessairement pourvu de bien. Voire, il pourrait comprendre, mais n'agirait pas selon son savoir. Il n'en tire aucun bénéfice et il n'y a aucun bien en lui. Le verset prouve aussi que l'écoute compréhensive est requise de la part de celui qui est pourvu de bien, parce que c'est lui qui en profite.

### **Celui qui en comprend le sens mais ne l'accepte pas**

Il s'agit des juifs, à propos desquels Allah le Très-Haut dit : “Il en est parmi les juifs qui détournent les mots de leur sens, et disent : « Nous avons entendu, mais nous avons désobéi »,

« écoute sans qu'il te soit donné d'entendre », et favorise-nous Ra'ina, tordant la langue et attaquant la religion. Si au contraire ils disaient : « Nous avons entendu et nous avons obéi »,



« Ecoute », et « Regarde-nous », ce serait meilleur pour eux, et plus droit. Mais Allah les a maudits à cause de leur mécréance ; leur foi est donc bien médiocre. » (4 : 46)

Le Très-Haut dit également à leur rencontre: “Eh bien espérez-vous que des pareils gens vous partageront la foi ? alors qu’un groupe d’entre eux, après avoir entendu et compris la parole d’Allah, la falsifièrent sciemment.” (2 : 75)

Bien que leurs cœurs aient entendu et assimilé le discours, ils ne l’acceptent pas, n’y croient pas, ni en y ajoutant foi ni en y obéissant, même s’ils le connaissent. C’est ce que le Très-Haut dit à leur propos : “Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants.” (2 : 146). La question ne se limite pas aux seuls juifs, car dans notre monde actuel, nous trouvons des groupes de laïcs, d’intellectuels et d’autres encore, qui en comprennent le sens sans l’accepter.

### **Celui qui a entendu le Coran avec compréhension et l’a accepté**

Ce sont ceux qui croient au Sublime Coran, qui se soumettent à lui, ouvertement et en secret. Allah le Très-Haut a fait leur éloge dans plusieurs versets du Coran, dont la parole du Très-Haut : “Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messenger, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu’ils ont reconnu la vérité.” (5 : 83)

“Et quand une sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit : « Quel est celui d’entre vous dont elle fait croître la foi ? » Quand aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s’en réjouissent.” (9 : 124)

“Lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de jinns pour qu’ils écoutent le Coran. Quand ils assistèrent (à sa lecture) ils dirent : « Ecoutez attentivement »... Puis, quand ce fut terminé, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs.” (46 : 29)





# Les Aspects De L'abandon De L'écoute Du Coran

Si Allah Tout Puissant n'avait pas mentionné dans Son Noble Livre que des gens ont tourné le dos au Coran et ont refusé de l'écouter – volontairement et de plein gré – le croyant, doté d'une nature saine, n'aurait pas imaginé qu'un être humain oserait, d'une part, se priver – en ce monde – de la saveur de la parole d'Allah le Très-Haut, et d'autre part, s'exposer à la ruine dans l'au-delà.

De telles personnes n'ont aucun bien en elles. Bien au contraire, ce sont les pires. Allah le Très-Haut leur a donné l'ouïe, la vue et le cœur, et malgré cela elles s'en servent dans des choses qui leur sont nuisibles et contestent la faveur d'Allah sciemment.

Les gens se détournent de l'écoute du Coran de diverses manières. C'est ce que nous aborderons et expliquerons en détail, à travers un exposé des aspects de l'abandon de l'écoute du Coran chez les mécréants.

## Tourner le dos à l'écoute du Coran

Allah le Très-Haut dit : “Quel pire injuste que celui à qui on a rappelé les versets de son Seigneur et qui en détourna le dos en oubliant ce que ses deux mains ont commis ? Nous avons placé des voiles sur leurs cœurs, de sorte qu'ils ne comprennent pas, et mis une lourdeur dans leurs oreilles. Même si tu les appelles vers la bonne voie, jamais ils ne pourront donc se guider.” (18 : 57)

Ainsi, l'un des plus grands crimes et l'une des pires injustices envers son âme, consistent à ce que l'homme se détourne du Sublime Coran, qui renferme son bonheur en ce monde et son salut au Jour de la Résurrection. Il n'ouvre pas ses oreilles aux versets évidents, ne se rappelle pas de ce dont on lui fait le rappel, oublie la mécréance et les



désobéissances commises avec ses mains, et ne réfléchit point à leurs conséquences.

Dès lors, il reçoit une punition qui correspond à la nature de son acte : les portes de la guidance leur sont fermées, des chapes hermétiques sont posées sur leurs cœurs et dans leurs oreilles une surdité a été installée qui empêche les versets d'y parvenir et qui les empêche de les entendre de manière à en profiter, en tant que rétribution appropriée.

Allah le Très-Haut raconte – dans un autre verset – comment les mécréants se détournent du Sublime Coran : “Annonciateur d'une bonne nouvelle et avertisseur. Mais la plupart d'entre eux se détournent ; c'est qu'ils n'entendent pas. Et ils disent : « Nos cœurs sont voilés contre ce à quoi tu nous appelles, nos oreilles sont sourdes. Et entre nous et toi, il y a une cloison. Agis donc de ton côté ; nous agissons du nôtre. »” (41 : 4-5)

Ces nobles versets font apparaître clairement que la plupart des gens se détournent de ce Noble Coran et ne l'écoutent pas de manière à l'accepter et y répondre, même s'ils l'ont écouté de sorte que la preuve juridique sera faite contre eux.

Ceux qui se détournent du Coran se vantent, parce que leurs cœurs se trouvent dans des voiles qui empêchent les versets d'y parvenir. Leurs oreilles sont sourdes et n'entendent pas les versets que l'on récite. Ils ont mis entre eux et le noble Prophète ﷺ une cloison morale, pour couper tous les canaux de communication. Ils veulent d'un côté s'enfoncer dans leur obstination et de l'autre, faire perdre espoir au Prophète ﷺ afin qu'il cesse de les inviter par le Sublime Coran, car ils ont constaté, dans leurs cœurs, que les versets ont un effet sur eux. Y a-t-il de plus grande façon de se détourner du Coran ?

### **S'enfler d'orgueil à l'écoute du Coran**

Le Très-Haut déclare : “Et quand on lui récite Nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus, comme s'il y avait un poids dans ses oreilles. Fais-lui donc l'annonce d'un châtement douloureux.” (31 : 7)

Ceci est plus grave que lui tourner le dos simplement, parce qu'on se détourne avec orgueil, et non seulement parce qu'on néglige le bien et qu'il y renonce. C'est pourquoi, cet orgueilleux qui se détourne du Noble Coran, reçoit la bonne nouvelle d'un châtement douloureux pour son cœur aussi bien que pour son corps, dans l'au-delà. C'est la rétribution qu'il recevra, pour s'être enflé d'orgueil en écoutant le Coran en ce monde.



Celui qui tourne le dos au Coran et s'enfle d'orgueil quand il en entend les versets, ne mérite rien d'autre que la menace, le châtement exemplaire et la moquerie. Allah le Très-Haut dit dans un autre endroit : “Malheur à tout grand imposteur pécheur ! Il entend les versets d'Allah qu'on lui récite puis persiste dans son orgueil, comme s'il ne les avait jamais entendus. Annonce-lui donc un châtement douloureux.” (45 : 7-8)

Cet aspect haïssable se répète en tout temps et en tout lieu. Que de gens sur terre entendent la récitation des versets d'Allah, puis persistent dans leur orgueil, comme s'ils n'avaient rien entendu, parce ces verset concordent avec leur passion, ne suivent pas ce à quoi ils sont habitués, ne les aident pas dans leur fausseté, n'avalisent pas leurs méfaits et ne cadrent pas avec leur orientation.

### **Se recommander mutuellement de ne pas écouter le Coran**

L'un des aspects les plus marquants de l'abandon de l'écoute du Coran est l'invitation donnée par les chefs de la mécréance – une recommandation faite à leurs disciples – de ne pas écouter le Noble Coran du tout, de crainte qu'ils n'y croient après l'avoir écouté. C'est à ce propos qu'Allah le Très-Haut déclare : “Et ceux qui avaient mécru dirent : « Ne prêtez pas l'oreille à ce Coran, et faites du chahut afin d'avoir le dessus »” (41 : 26).

Mais leur complot s'en est allé dans le vide et c'est le Sublime Coran qui a eu le dessus, parce qu'il recèle le secret de la victoire: il est la vérité. Or, la vérité triomphe, quelque soit l'effort des frivoles.

Entre autres aspects de la recommandation mutuelle ne pas écouter le Coran, on relève que certains tacent d'autres, les blâment et les incriminent s'ils essaient – délibérément ou par oubli – d'écouter le Coran. Allah le Très-Haut évoque cette recommandation mutuelle en ces termes : “Aucun rappel récent ne leur vient de leur Seigneur, sans qu'ils ne l'entendent en s'amusant, leurs cœurs distraits ; et les injustes tiennent des conversations secrètes et disent : « Ce n'est là qu'un être humain semblable à vous ? Allez-vous donc vous adonner à la magie alors que vous voyez clair? »” (18 : 2-3).

Ils ont qualifié le Coran de magie et se sont attribué la clairvoyance. En réalité, la situation est différente. Le Coran n'est rien d'autre qu'une révélation marquante de la part de leur Créateur. Leur prétention à la clairvoyance n'est qu'une déroute et une faible tentative de se justifier, sous laquelle ils cachent le contenu de leurs âmes, à savoir l'orgueil, l'insolence, la recommandation mutuelle de ne pas se rendre à la raison et le vif intérêt à employer tous les moyens médiatiques pour bloquer l'arrivée, dans les âmes, de



toute trace de cette émission coranique marquante.

### **S'attaquer à ceux qui lisent le Coran**

Allah le Très-Haut dit : “Et quand on leur récite Nos versets bien clairs, tu discerneras la réprobation sur les visages de ceux qui ont mécru. Peu s'en faut qu'ils ne se jettent sur ceux qui leur récitent Nos versets” (22 : 72).

L'un des aspects marquants de l'abandon de l'écoute du Coran est que les âmes se fâchent et les visages se renfrognent. En outre, les cœurs sont frappés de désespoir, de tristesse et de haine lors de l'écoute du Coran.

Tel est l'état des mécréants, quand ils écoutent le Sublime Coran. Peu s'en faut pour que cette haine, qu'ils éprouvent à écouter les versets du Coran, se transforme en attaque et violence à l'encontre de celui qui leur récite le Coran.

### **Faire l'aveugle et la sourde oreille face au Coran**

Le Prophète ﷺ s'évertuait à transmettre les vérités coraniques sur la foi à son peuple. Mais ceci ne faisait qu'accroître leur détermination à la mécréance et leur persévérance dans l'égarement. Le Très-Haut dit, pour mettre en exergue leur condition: “Et il en est parmi eux qui te prêtent l'oreille. Est-ce toi qui fais entendre les sourds, même s'ils sont incapables de comprendre? Et il en est parmi eux qui te regardent. Est-ce toi qui peux guider les aveugles, même s'ils ne voient pas?” (10: 42-43)

Ily avait, parmi eux, un groupe qui écoutait le Prophète ﷺ – au moment où il récitait la révélation – non pas pour chercher la voie droite, mais bel et bien par curiosité, afin de le traiter ensuite de menteur et de rechercher les faux pas. Il s'agit là d'une écoute non bénéfique. La voie de la réussite s'est donc obstruée devant eux et ils ont été privés du bénéfice de l'écoute.

Si le Prophète ﷺ récitait le Coran à haute voix, ils ne l'écouteraient point. S'il est impossible de faire entendre le sourd, celui qui ne comprend pas la parole, il en va de même pour ceux-là qui font la sourde oreille. On saurait les faire entendre de manière à ce qu'ils profitent de ce qu'ils entendent.

Même le regard qu'ils portent sur toi ne leur est d'aucune utilité, parce qu'ils font semblant de ne pas voir la vérité. De même que tu ne peux guider l'aveugle, de même tu ne peux guider ces gens-là. Si leur raison, leur ouïe et leur vue – les moyens permettant d'appréhender les réalités – sont corrompues, comment pourraient-ils être



guidés?

Le but de ce verset est de consoler le Prophète ﷺ parce que ces gens qui font les aveugles et la sourde oreille ont l'esprit malade, au point de n'accepter aucun remède. Or, quand le docteur voit que le patient n'accepte pas le soin, il se détourne de lui. Son refus d'être soigné ne l'attriste guère. De même, il t'appartient – ô noble Prophète ﷺ – de ne pas t'attrister s'ils refusent d'écouter le Coran.

Dans un autre passage, Allah le Très-Haut explique que leur surdité et leur cécité sont dues au fait qu'ils sont dans un égarement manifeste : “Est-ce donc toi qui fais entendre les sourds ou qui guide les aveugles et ceux qui sont dans un égarement évident?” (43 : 40)

Dans un troisième endroit, il s'avère que leur condition est plus grave que la surdité, parce que le sourd a la possibilité d'entendre si on crie. Or, ceux-là ont perdu une telle capacité : “dont les yeux étaient couverts d'un voile qui les empêchait de penser à Moi, et ils ne pouvaient rien entendre non plus.” (18 : 101)

### Se moquer quand on entend le Coran

Allah le Très-Haut déclare : “Et lorsque Nos versets leur sont récités, ils disent : « Nous avons écouté, certes ! Si nous voulions, nous dirions pareil à cela, ce ne sont que des légendes d'anciens ». ” (8 : 31)

Allah, qu'Il soit loué et exalté, informe de la mécréance, l'insolence, la rébellion, l'obstination et la fausse prétention de Quraysh, quand ils entendent les versets du Coran dont on leur fait la récitation. Ils disent, par moquerie : « Nous avons écouté, certes ! Si nous voulions, nous dirions pareil à cela ».

Ibn al-Jawzî dit: «Au sujet de Sa parole: «Nous avons écouté » il existe deux explications : La première : Nous t'avons écouté et nous ne t'obéissons pas. La deuxième : Nousavonsdéjà entendu quelque chose de semblable auparavant »<sup>44</sup>.

L'étonnant dans leur mensonge, c'est que le Messenger d'Allah ﷺ les mit au défi de contredire une des sourates du Coran, mais ils en furent incapables et restèrent pantois. Ensuite, ils se justifièrent en disant que ce qu'il y a dans le Coran ne sont que des légendes d'anciens et qu'ils sont capables de produire la même chose.

<sup>44</sup> Zâd al-Masîr (3/264)



## Le malaise et la lassitude

Les mécréants ressentent le poids de ce Coran sur leurs âmes et éprouvent un malaise face au merveilleux discours et à l'admirable éloquence qu'ils y trouvent. Force leur est alors de se détourner de son écoute, d'exiger du Noble Prophète ﷺ qu'il apporte un autre Coran ou qu'il le change. Le Coran consigne cette proposition qu'ils font dans la parole de l'Exalté : "Et quand leur sont récités Nos versets en toute clarté, ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre disent : « Apporte un Coran autre que celui-ci » ou bien « Change-le ». Dis : « Il ne m'appartient pas de le changer de mon propre chef. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtement d'un jour terrible." (10 : 15)

Il s'agit d'une requête vraiment étrange, qui n'est pas sérieuse, mais qui est plutôt due à la frivolité et à la plaisanterie. Elle est également imputable à l'ignorance de la fonction de ce Sublime Coran et du sérieux de sa révélation.

Comme ils sont insolents envers Allah ! Il n'y a pas plus injuste qu'eux envers Son Livre ! Il n'y a pas plus récalcitrant qu'eux à écouter Son Livre ! Comment peuvent-ils se permettre de dire : « Apporte un Coran autre que celui-ci » ou bien « Change-le »?

Si le Sublime Prophète ﷺ reçoit l'ordre d'Allah le Très-Haut de leur répondre : "Dis : Il ne m'appartient pas de le changer de mon propre chef." : il ne convient pas et il ne sied pas que je fasse cela, car je ne suis qu'un simple envoyé et je n'ai pas mon mot à l'affaire.

Ceci est le discours du meilleur des hommes, sa politesse avec les ordres et la révélation de son Seigneur. Que dire de ces gens stupides qui sont dans l'égarement? Ne craignent-ils pas le châtement d'un jour grave?

## L'aversion pour l'écoute du Coran et le dégoût pour son lecteur

L'œil est un organe qu'Allah a créé pour nous permettre de voir. Il peut produire certains mouvements ou signes qui indiquent l'état psychologique de son propriétaire. Le Noble Coran enregistre un mouvement pointu de l'œil, de la part des mécréants obstinés,



lorsqu'ils entendent le Coran. L'Exalté dit : "Peu s'en faut que ceux qui mécroient ne te transpercent par leurs regards, quand ils entendent le Coran, ils disent : « Il est certes fou ! »" (68 : 51)

On dit également : le sens n'est pas qu'ils t'atteignent par leur œil comme le ferait celui dont l'œil atteint ce qui est de nature à l'émerveiller. Il veut plutôt signifier que, lorsque tu récites le Coran, ils te lancent un regard plein d'hostilité et de haine, au point de te faire tomber.

Peu s'en faut pour que ces regards aient un effet sur les pas du Messager d'Allah ﷺ au point qu'il trébuche et glisse, et perd son équilibre ainsi que sa stabilité sur le sol ! C'est une sublime façon d'exprimer ce que ces regards portent comme colère, rage, mal, jalousie, mécontentement, haine, fièvre et poison. Des regards venimeux accompagnés d'ignobles insultes, de grossières injures et de mensonge impudent : "et ils disent :

« Il est certes fou ! »"

### La désinvolture et la négligence dans l'écoute de la Révélation

"Et il en est parmi eux qui t'écoutent. Une fois sortis de chez toi, ils disent à ceux qui ont reçu la science : « Qu'a-t-il dit tantôt ? » Ce sont ceux-là dont Allah a scellé les cœurs et qui suivent leurs propres passions." (47 : 16)

Allah le Très-Haut souligne la stupidité et le peu de compréhension des hypocrites, dans la mesure où ils venaient chez le Prophète ﷺ pour écouter, en apparence, ses discours et sa récitation. Mais en réalité, ils n'y prêtaient pas l'oreille.

En sortant de chez lui – ils demandaient à ceux qu'ils voulaient parmi les croyants qui avaient compris et profité : « Qu'a dit Muhammad plus tôt ? »

Parmi eux, certains disaient cela par mépris : en d'autres termes : quel est le sens de ce qu'il a dit ? Quelle en est l'utilité ? Quelle est sa valeur ? D'autres tenaient ces propos par ignorance et par oubli, parce qu'au moment où il parlait, ils étaient tellement attirés par ce bas monde, que la parole leur passait par dessus la tête.

C'est la façon la plus grave d'abandonner l'écoute de la Révélation, parce qu'ils sont présents physiquement tandis que leurs cœurs et leurs esprits sont absents. Ils n'entendent que les voix, sans en comprendre le sens. Ceux-là sont les hypocrites, dont Allah le Très-Haut a scellé les cœurs, parce qu'ils ne se tournent absolument pas vers le bien.



# Les Aspects De L'abandon De L'écoute Du Coran Chez Les Musulmans

L'abandon de l'écoute du Coran ne se limite pas qu'aux seuls mécréants et hypocrites. Bien au contraire, il va au-delà pour englober des groupes de musulmans qui imitent ceux-là, en tournant le dos – dans bien des cas – à l'écoute du Sublime Coran, bien qu'ils y croient. En abordant les aspects de l'abandon de l'écoute du Coran chez les musulmans, nous ne cherchons pas ici à faire une comparaison entre eux et les mécréants, ni à trouver le point commun entre eux, à propos de l'abandon de l'écoute. Il existe, effectivement, une énorme différence entre l'abandon de l'écoute par les mécréants et celui des musulmans. Notre but est plutôt d'attirer l'attention sur ce comportement qui ne sied pas au musulman, dans ses rapports avec le Coran, car, ce faisant, il ressemble aux mécréants. Cette ressemblance lui plaît-elle ? Nous souhaitons qu'il en soit dissuadé et qu'il reprenne ses esprits!

On peut se détourner de l'écoute du Coran de plusieurs façons. C'est ce que nous expliquerons de manière détaillée, à travers les points suivants :

## **Se consacrer à l'écoute des chansons au lieu du Coran**

L'un des phénomènes les plus marquants, qui a poussé beaucoup de musulmans – sauf celui à qui Allah a fait miséricorde – à abandonner le Noble Coran, est l'écoute des chansons et





de la musique. Il faut ajouter à cela le grand nombre de musulmans qui restent devant les chaînes satellitaires, pour suivre les divers programmes d'impiété et d'immoralité, qu'Allah le Très-Haut a interdits.

Le malheur s'aggrave et le péché devient plus important, quand, de nos jours, la chanson est diffusée de manière grossière, scandaleuse et honteuse dans ce qu'on appelle les vidéoclips. Comment des cœurs qui regardent et écoutent des choses aussi honteuses et blâmables peuvent-ils se tourner ensuite vers l'écoute du Sublime Coran ?!

### L'écoute extatique

L'une des façons d'abandonner l'écoute du Coran consiste à s'extasier devant la voix du réciteur, à s'émouvoir devant sa beauté et sa suavité, à tel point que l'on ne réfléchit plus sur les versets pour en profiter. On n'écoute pas les avertissements dans les versets où il y a une exhortation et on ne s'arrête pas aux versets où il y a une interdiction. Pire ! On voit les gens qui écoutent élever la voix avec des expressions du genre : « Allah ! », « Allah vous ouvre les portes du Bien ! », « Ya Salâm ! », « Allah ! Allah ! », « Donne-nous en davantage, Ô cheikh ! », alors que le cheikh est en train de réciter la parole du Très-Haut : “puis, liez-le avec une chaîne de soixante-dix coudées” (69 : 32). Quel supplément réclament-ils donc ?! Une telle écoute est une innovation qu'on a inventée, qui empêche de comprendre et de réfléchir sur le Sublime Coran et de profiter de ses exhortations.

Où en sommes-nous par rapport à nos Pieux Anciens? Ce sont eux les modèles. Nous avons pris le Coran comme des chants. Ainsi, le lecteur peaufine sur la modulation et la mélodie. Ce faisant, il s'écarte des règles de la récitation et des principes de l'embellissement et de la psalmodie (*tajwîd*). Il relit le verset quand les auditeurs apprécient l'air et en réclament la répétition. L'auditeur est emporté par l'extase et non par les sens du Coran, voire par la beauté du rythme et les types de mélodies. Si un non-arabe – qui ne connaît pas le Coran – les entendait, il croirait qu'ils répètent les mélodies des chanteurs et non la parole du Seigneur des mondes.

Ce genre d'auditeurs se détournent en fait des versets d'Allah, car ils ne comprennent rien de ce qu'ils entendent. De même, l'écoute du Coran n'a pas d'autre effet sur leurs cœurs, que celui causé par la chanson ou la mélodie. Il se pourrait même que les paroles de certaines chansons les touchent plus que l'écoute du Coran.

Comment peuvent-ils espérer une récompense et aspirer à l'adoration à travers la lecture



et l'écoute, alors que la situation est telle que nous l'avons décrite – au moment de leur audition, à savoir : des gestes inadéquats, des paroles innovées, des cris et du tumulte, l'appréciation des airs, l'incitation à en réciter davantage, la demande de répéter le verset qui a un beau rythme, la profanation des mosquées, la transgression dans la lecture des limites transmises d'après les imams des récitateurs, qu'Allah le Très-Haut leur fasse miséricorde.

Où se trouve la crainte d'Allah, la peur de Lui quand on entend les versets du châtimeur dont l'effroi arrache les cœurs ? Où sont l'écoute attentive, le recueillement et la réflexion ? Où sont le repentir et la demande de pardon pour les péchés quand on entend la parole du Seigneur des mondes ?

### La distraction lors de l'écoute du Coran

C'est le cas de nombre de musulmans – sauf ceux à qui Allah a fait miséricorde – dans la mesure où ils écoutent le Sublime Coran, alors que leurs cœurs sont fermés et leurs oreilles bouchées. Dès lors, ils ne comprennent rien à ce qu'ils écoutent et ne lui accordent aucune attention, parce que ceux qui se détournent n'entendent pas véritablement et quand ils entendent ils ne comprennent pas. Leurs corps sont présents, mais leurs esprits et leurs cœurs sont absents. Ils entendent les voix sans comprendre le contenu des paroles, car divers types de péchés et de désobéissances, tels que la passion, le plaisir illicite ou la préoccupation par ce bas monde aux dépens de l'au-delà, s'interposent entre leurs cœurs et l'écoute du Coran. Ils méritent alors une part de la parole du Très-Haut : “Et quand on lui récite Nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus, comme s'il y avait un poids dans ses oreilles. Fais-lui donc l'annonce d'un châtimeur douloureux.” (31 : 7)

Tu les vois parler et rire, peut-être même tiennent-ils des propos obscènes au moment où le Coran est récité en leur présence. Ou bien ils jouent aux dés ou aux cartes tandis qu'on récite le Coran. Ou bien l'un d'eux insulte, blasphème ou devient grossier alors qu'on récite le Coran en sa présence. Ou bien, ils se trouvent dans un état qui s'oppose au verset qui leur est récité. Ainsi, on voit l'un d'eux suivre une femme du regard, alors que le lecteur récite : “Dis aux croyants de baisser leurs regards” (24 : 30). Ou bien, il insulte et blasphème au moment où le lecteur récite : “Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants” (7 : 199). Ou encore il se comporte mal envers son voisin et lui fait du tort, tandis que le lecteur récite : “le proche voisin, le voisin lointain, le collègue” (4 : 36).



Allah le Très-Haut met en garde les croyants contre le fait de se détourner de l'écoute du Coran, afin que leur condition ne soit pas – quand ils se détournent – comme celles des mécréants qui se détournent de l'écoute de la parole d'Allah le Très-Haut : “Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah et à Son messager et ne vous détournez pas de lui quand vous l'entendez (parler). Et ne soyez pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu », alors qu'ils n'entendent pas” (8 : 20-21)

L'écoute du Coran ne se fait pas en le souhaitant ou en le trouvant agréable et en prétendant y arriver par une simple écoute; mais bel et bien par ce qui s'installe dans le cœur et se traduit dans les actes. Ces mécréants ont prétendu écouter le Coran – c'est ce contre quoi Allah a mis les croyants en garde dans Sa parole : “Et ne soyez pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu », alors qu'ils n'entendent pas”. Leur prétention est vaine et n'a aucune réalité, parce qu'ils ont entendu unique- ment avec leurs oreilles et non avec leurs cœurs. Allah le Très- Haut a, par conséquent, signalé qu'ils n'écoutent pas de manière à réfléchir et à profiter des conseils. C'est pourquoi Il les a ramenés au rang de ceux qui n'écoutent pas du tout, en réduisant leur écoute à néant. Allah le Très-Haut a donc interdit aux croyants que leur condition ressemble à celle de ces gens, quand ils se détournent de l'écoute des exhortations et des preuves du Coran.



# Les Bienséances Dans L'écoute Du Coran

Le lecteur et l'auditeur sont associés dans le mérite et les bienséances de la récitation. Sauf que le premier, dans la mesure où il est préoccupé par la prononciation des versets, les points d'articulation des lettres, le souci de la bonne prononciation et la crainte de commettre une erreur, en particulier quand la lecture se déroule devant une assemblée, doit respecter certaines bienséances...

L'outil du lecteur c'est la langue, laquelle exprime ce que contiennent le cœur et l'esprit. Cela signifie que son cœur précède sa langue. Quant à l'outil de l'auditeur, c'est l'oreille qui déverse dans le cœur et l'esprit. Son oreille précède donc son cœur. De ce fait, il doit respecter des bienséances qui lui sont propres.

De manière générale, les bienséances de l'écoute sont celles de la lecture, avec certaines différences entre elles, en raison des conditions de l'audition, qui diffèrent, parfois, de celles de la récitation :

## La vénération du locuteur

Il appartient à l'auditeur du Coran de mettre dans son cœur la grandeur du Locuteur, car c'est le Seigneur des seigneurs, le Maître de toute chose et le Responsable des cieux et de la terre. Il doit faire appel aux attributs de la perfection, de la beauté et de la majesté dans son cœur, en écoutant la parole du Seigneur de la puissance, tout en sachant que ce qui est récité n'est pas une parole humaine. De même que la couverture extérieure ainsi que les pages du *mus-haf*, sont préservées de la peau de celui qui les touche, sauf s'il est en état de purification, de même les significations du Coran – en vertu de sa puissance et de sa majesté – se dérobent au cœur



de l'homme, sauf s'il est purifié de toute saleté et illuminé par la lumière de la vénération et de la considération.

De même qu'il ne convient pas à toute main de toucher la couverture du *mus-haf*, de même il ne conviendrait pas à toute langue d'en réciter les lettres, à tout cœur d'en appréhender les sens et à toute oreille d'en écouter les versets.

### **Prendre conscience de la grandeur et de la noblesse de la parole**

Cela signifie qu'il doit prendre conscience de la sublimité du Coran, et que cette sublimité fait partie de la sublimité de son Locuteur, qu'Il soit glorifié. Par conséquent, il n'est pas une parole humaine ; le discours d'aucun être humain ne saurait se rapprocher de lui d'une quelconque manière ; il domine et ne saurait être dominé ; il est d'une organisation parfaite et d'une signification précise ; il ne contient ni contradiction ni discordance. La personne heureuse est celle à qui on a permis de comprendre et de prendre conscience des sens du Coran. Il appartient à l'auditeur de méditer sur la faveur et la bonté d'Allah le Très-Haut envers Ses créatures, quand Il s'adresse à elles par le biais de cette sublime et noble parole. Une parole qu'Il s'est engagé – par faveur et miséricorde de Sa part – à leur faire comprendre facilement. Autrement, les esprits des serviteurs auraient été incapables, par eux-mêmes, de saisir la parole d'Allah qui se manifeste sous forme de mots et de lettres que l'on prononce, écoute ou écrit.

Si ce n'était le soutien d'Allah Tout Puissant, Musa عليه السلام n'aurait pas été capable d'écouter Sa parole, tout comme la montagne n'a pas été capable de supporter la manifestation du Maître du Trône. Elle s'est ainsi désintégrée. Cela s'applique, a fortiori, à d'autres êtres humains – mis à part les prophètes.

### **La présence du cœur lors de l'écoute**

La présence du cœur signifie que le cœur est disposé à recevoir favorablement ce que l'oreille entend, et qu'il ne s'en détourne pas. En effet, il se pourrait que l'oreille écoute et que le cœur soit préoccupé par des soucis et des pensées. C'est pourquoi il appartient à l'auditeur du Noble Coran de chasser les suggestions de l'âme lors de son écoute. C'est ce qui engendrera cette vénération, car celui qui vénère la parole d'Allah s'en réjouit, se considère en bonne compagnie et n'en est pas distrait.



## La méditation sur ce qui est écouté

Elle suit immédiatement la présence du cœur. En effet, il se peut que l'auditeur ne pense pas à autre chose que le Coran, mais il se borne à écouter sans méditer. Or, le but le plus éminent de la lecture et de l'écoute est la méditation. Allah le Très-Haut n'a ordonné au lecteur une récitation extérieure, dans Sa parole : "Et récite le Coran lentement et clairement" (74 : 4) que dans le but de la méditation, avec le même objectif intérieur pour celui qui l'écoute. Donc, il n'y a aucun bien dans une adoration sans compréhension, ni une lecture sans méditation.

## La compréhension des versets écoutés

L'auditeur considère donc les sens des noms d'Allah le Très- Haut, de Ses attributs et de Ses actes, afin de démontrer la grandeur de l'Agent à partir de la grandeur de l'acte, de suivre l'exemple des prophètes, des véridiques, des amis d'Allah, des pieux et des gens vertueux, dans différentes situations. En outre, il tire les enseignements des conditions des mécréants, de ceux qui traitent le Coran de mensonge, des injustes, des hypocrites et des arrogants.

En somme, le Coran recèle ce dont l'humanité a besoin en ce monde et ce qui l'attend dans l'au-delà. On y trouve le credo, la législation ainsi que le comportement. Il appartient à l'auditeur – quand il entend quelque chose de ce qui a été mentionné – de se le figurer dans son cœur, de se l'imaginer en son âme et de se le représenter dans son esprit, afin qu'il en soit touché dans toute situation.

Si la cause est présente, à savoir le Coran, ainsi que le réceptacle, à savoir le cœur vivant ; la condition satisfaite, à savoir l'attention ; l'empêchement inexistant, à savoir un cœur préoccupé qui néglige le sens du discours et qui s'en écarte au profit d'autre chose – l'effet se réalisera, à savoir le bénéfice et le rappel.

## S'écarter des obstacles à la compréhension

Certes, la plupart des gens sont privés de la compréhension des sens du Glorieux Coran, pour certaines raisons et à cause des voiles que satan a placés sur leurs cœurs. Les merveilles des secrets du Coran deviennent alors énigmatiques pour eux.

Il existe de multiples obstacles et voiles qui empêchent l'auditeur de comprendre la



paroled'AllahleTrès-Haut.Al-Ghazâlî a abordé les plus importants de ces voiles et les a ramenés aux quatre points<sup>5</sup> suivants :

1. Que l'attention soit concentrée sur la réalisation des consonnes. Cela signifie que l'auditeur écoute la récitation avec soin en suivant le récitant, afin de savoir comment il réalise les consonnes selon leurs points d'articulation. Il se met à l'affût et guette son erreur pour le clouer au pilori, sans, pour cela, faire attention aux sens des mots. Il s'agit là d'une insinuation de satan le maudit, pour détourner les gens de la compréhension des sens des versets et des mots.

2. Qu'il soit l'imitateur (*muqallid*) d'une doctrine qu'il a entendue par imitation et sur laquelle il s'est figé. Il en est devenu un fanatique, rien qu'en suivant ce qu'il écoute, sans y parvenir par la clairvoyance et l'observation. C'est le cas des sectes égarées sur la question du dogme, qui interprètent les noms et attributs divins, soit par l'allégorie soit par le dépouillement, ou autre.

3. Qu'il persiste dans le péché, se caractérise par la fierté ou qu'il soit éprouvé – de manière générale – par une passion de ce monde qu'il suit. Ceci constitue une cause de l'obscurité et de la rouille du cœur. C'est comme la rouille qui pique le miroir et l'empêche de refléter les objets. Ceci empêche la vérité de se manifester dans le cœur. C'est là le plus grand et le plus dangereux des voiles.

4. Qu'il croie que les sens des versets du Sublime Coran sont restreints à ce qu'il a appris du commentaire (*tafsîr*).

### **Avoir le sentiment d'être concerné par chaque verset que l'on entend**

Ainsi, si l'auditeur entend une injonction ou une prohibition, il sent que cette injonction ou cette prohibition lui est destinée personnellement. S'il entend une promesse ou une menace, il considère que c'est lui à qui cette promesse ou cette menace est destinée. S'il entend les récits des Anciens, il estime que c'est lui qui est visé par l'ensemble des enseignements, des exhortations et des bons comportements qui y sont mentionnés. Il se mesure alors à l'aune de ces comportements.

Ibn al-Qayyim a bien souligné ce sens quand il déclare:

« Si tu veux profiter du Coran, concentre l'attention de ton cœur lors de sa lecture et de son écoute, prête l'oreille, et sois présent à l'instar de celui qui est l'interlocuteur d'Allah le

<sup>5</sup> *Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn* (1/284)



Glorieux, qui s'adresse à lui directement. En effet, c'est un discours qu'Il t'adresse, à travers Son Messager ﷺ»<sup>6</sup>.

### Etre sensible aux versets qu'on écoute

Le cœur doit être marqué par divers effets selon la diversité des versets. Ainsi, selon chaque compréhension, il passe d'un état de tristesse, de crainte, d'espoir, de souhait ou de réjouissance.

À titre d'exemple : l'auditeur tremble de peur face à la menace et à la mention du Feu ; il se réjouit à l'évocation de la promesse du paradis ; il baisse la tête en signe de soumission quand on mentionne Allah le Très-Haut, Ses plus beaux noms et Ses éminents attributs ; il baisse la voix et est consterné intérieurement, par pudeur, en raison de la laideur des propos tenus par les mécréants, en attribuant des absurdités à Allah Tout Puissant. Comme quand ils mentionnent qu'Allah le Très-Haut a un fils et une compagne, ainsi que d'autres choses qui prouvent qu'ils ne glorifient pas Allah le Très-Haut et qu'ils sont très peu respectueux dans leurs allégations.

### L'élévation spirituelle lors de l'écoute du Coran

On entend par là qu'il s'élève au point d'entendre la parole comme venant d'Allah, qu'Il soit loué et exalté, et non de lui-même s'il en fait la lecture, ou d'autrui s'il est un auditeur.

### Le désaveu de la puissance et de la force lors de l'écoute

En effet, il n'y a aucune force ni aucune puissance si ce n'est par Allah le Très-Haut, le Sublime. Ainsi, il se garde de projeter sur sa propre âme un regard de satisfaction et de pureté. Quand il entend des versets de promesse qui font l'éloge des gens pieux, il ne témoigne pas de la piété envers sa propre âme. Bien au contraire, il éprouve le vif désir qu'Allah Tout Puissant l'admette parmi eux. Quand il entend les versets de l'exécration qui blâment les désobéissants et les négligents, il témoigne contre sa propre âme et se sent visé. Il estime que c'est lui l'interlocuteur, par crainte et par pitié. On dit à Yûsuf Ibn Asbât :

« Quand tu récites le Coran, quelle est l'invocation que tu fais ? » Il répondit : « Quelle invocation je fais ! Je demande pardon à Allah Tout Puissant pour mon manquement, soixante-dix fois »<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Al-Fawâ'id (p. 15)

<sup>7</sup> Ihyâ' 'Ulûm al-Dîn (1/288)





# Le Statut De L'écoute Du Coran Et Celui De Son Abandon

## Le statut de l'écoute du Coran

En principe, l'écoute de la récitation du Noble Coran – au moment où il est lu – est une obligation, s'il n'existe aucune excuse valable pour ne pas le faire. C'est l'avis de l'ensemble des exégètes. C'est ce à quoi renvoie la parole du Très-Haut : (Et quand on récite le Coran, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (d'Allah)» (7 : 204)

Les commentateurs du Coran divergent sur la question de savoir quand il est obligatoire à l'auditeur d'écouter le Coran. Ibn al-Jawzî a ramené ces diverses opinions à cinq, dont les deux plus connues sont :

1. Le sens apparent du verset souligne l'obligation d'écouter attentivement la récitation du Coran dans la prière et autre. C'est l'avis prépondérant, s'il plaît à Allah. Ils affirment qu'il est vrai que le verset est descendu pour abroger l'autorisation de parler durant la prière, sauf qu'il faut considérer la généralité du texte et non la particularité de la cause de la Révélation. Le texte englobe la lecture du Coran, que ce soit dans la prière ou non. C'est l'avis de la plupart des grands exégètes.

2. Ce texte a trait à l'écoute attentive durant la prière et le sermon. C'est le choix de l'imam Ibn Jarîr al-Tabarî, suivi en cela par Ibn Kathîr parce qu'il existe des preuves sur l'obligation d'écouter attentivement la lecture du Coran dans ces deux moments, et la non obligation à d'autres moments.

Al-Shawkânî a donné la réplique suivante à ceux qui restreignent l'obligation de



l'écoute attentive uniquement durant la prière : « Certains ont dit que cette injonction est particulière au moment de l'accomplissement de la prière, lors de la lecture de l'imam. Il ne t'échappe pas, par ailleurs, que le texte est bien plus vaste que cela. Un texte général ne peut être spécifié à la cause. Dès lors, l'écoute attentive s'applique à la lecture du Coran en toute situation»<sup>8</sup>.

Al-Tha'âlibî répond également à ceux qui limitent l'obligation de l'écoute attentive uniquement à la lecture lors du sermon. Il dit : « Quant à l'assertion de celui qui affirme que cette injonction concerne le prêche, elle est faible, parce qu'il s'agit d'un verset mecquois et qu'il n'y a eu de sermon qu'après l'hégire. Les termes du verset renferment la vénération du Coran. Or, ceci est obligatoire en toute circonstance »<sup>9</sup>.

### **L'obligation d'écouter attentivement le Coran est-elle absolue ou restreinte ?**

Il se pourrait que la compréhension de ce verset dans son sens apparent, ainsi que l'affirmation de l'obligation suscitent une gêne. En effet, il est possible qu'on récite le Coran en présence d'un artisan qui s'affaire à son métier, ou d'un enseignant à l'école, à l'université, etc. Si l'obligation de l'écoute était absolue, les gens se retrouveraient dans l'embarras. D'autant que, dans certains cas, on entend la lecture du Coran dans les mosquées, dans la rue ou chez le vendeur des bandes enregistrées. Sans compter qu'un fidèle peut réciter le Coran à haute voix dans sa prière. Les gens sont-ils obligés de l'écouter ?

Il est envisageable aussi que la lecture à haute voix se fasse entendre sur les lieux de travail, et que l'auditeur soit préoccupé par son activité. Comme dans les marchés ou dans les maisons où les membres sont occupés à cuisiner, à faire le ménage, etc.

C'est une erreur que de lire le Coran dans les haut-parleurs à des moments autres que la prière – comme cela se produit dans certains pays musulmans. Car la mosquée pourrait se situer à proximité des gens malades, occupés ou d'autres qui dorment.

Ainsi, nous constatons qu'il existe maintes situations où le Coran est récité à haute voix, alors qu'on se trouve dans l'impossibilité de l'écouter, car on s'occupe d'autres tâches dans un même temps, comme nous venons de le voir. Allah n'a pas mis deux cœurs dans la poitrine de l'homme. Pour cette raison, le verset n'est pas absolu dans son sens apparent général.

<sup>8</sup> *Fath al-Qadîr* (2/296)

<sup>9</sup> *Al-Jawâhir al-Hisân fi Tafîr al-Qur'ân* (2/78)



En somme, on peut ramener les diverses opinions sur la question de l'écoute attentive du Coran, à ce qui suit : le statut de l'écoute attentive du Noble Coran dépend du contexte de la récitation.

Si c'est dans la prière ou si le contexte est celui de la récitation du Coran, de sorte que l'auditeur ne soit confronté à aucun des empêchements reconnus par la Loi, il incombe de prêter une oreille attentive à la lecture.

Ceci mis à part, quand il s'agit des différentes situations durant lesquelles le musulman se déplace, comme le travail, la conversation en famille, s'asseoir à table pour manger, l'étude du fiqh ou de la science religieuse dans les mosquées, les écoles ou les universités, ou toute autre activité similaire, l'écoute est recommandée et non obligatoire. L'auditeur est excusé – dans un tel cas – s'il abandonne l'écoute de la lecture du Noble Coran, et il ne commet aucun péché.

Le péché tombe dans les situations où l'on est occupé, afin d'enlever la gêne aux gens. Allah le Très-Haut dit : "Et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion" (22 : 78).

### **Le statut lié de l'abandon de l'écoute du Coran**

Tourner le dos à l'écoute du Coran est soit un abandon accompagné d'un refus de croire en ce livre, de le suivre, de soumettre à lui et de l'accepter. Soit un abandon de son écoute, bien qu'on croie en lui, qu'on s'y soumette et qu'on l'accepte. à chaque cas son statut. C'est ce que nous aborderons en détail dans cette partie, à travers les points suivants :

#### ***L'abandon de l'écoute du Coran accompagné du refus de croire en lui***

Ce type d'abandon est celui des mécréants, des polythéistes et des hypocrites – il s'agit de la grande hypocrisie qui exclue de la communauté – de ceux qui se détournent totalement de l'écoute du Coran, en refusant d'y croire et de le suivre, tant extérieurement qu'intérieurement.

Si la foi est considérée comme la soumission, l'assentiment et l'acceptation de la religion d'Allah, l'abandon en est le contraire et l'opposé. Il est question d'un abandon total de l'écoute du Coran, en se recommandant mutuellement de ne pas l'écouter, en se détournant de l'écoute par fierté, en faisant la sourde oreille lors de son écoute, en se moquant de lui lors de l'écoute en faisant du chahut et en ronchonnant, en se lançant des regards lors de son écoute, ou en faisant preuve d'incurie et de désintéressement lors de son écoute».

Ces diverses façons de se détourner du Coran sont considérées comme des actes qui



invalident la foi. Il s'agit de l'abandon total de l'écoute du Sublime Coran. Elles sont également considérées comme une manière de traiter le Messager ﷺ de menteur. Voire, une façon de se refuser de lui obéir et de s'abstenir de suivre la révélation qui est descendue sur lui. Par conséquent, il s'agit d'une mécréance qui exclut la personne de la communauté.

Ibn Kathîr dit dans son commentaire de la parole du Très-Haut : “C'est ainsi que Nous te relatons certains faits du passé en te transmettant ce Rappel venant de Nous. Quiconque s'en détourne se chargera au Jour de la Résurrection d'un fardeau pesant à jamais. Quelle détestable surcharge ce sera au Jour de la Résurrection”. (Tâ-Hâ : 99-100) : « Ceci concerne, de manière générale, tous ceux qui auront eu connaissance du Coran, qu'il s'agisse des Arabes, des non arabes ou des Gens du Livre. C'est ce que dit, en substance, le Très-Haut : “afin de vous mettre en garde ainsi que tous ceux auxquels il parviendra” (al-An'âm : 19). Par conséquent, le Coran avertit et invite tous ceux qui le recevront. Celui qui le suit sera guidé et celui qui le contredit et s'en détourne s'égarera et sera misérable en ce monde. Le Feu sera son rendez-vous au Jour de la Résurrection »<sup>10</sup>.

Par rapport à ce qui précède, le refus absolu d'écouter le Coran est contraire et opposé à la foi, voire c'est la réalité de la grande hypocrisie. C'est ce qu'Allah le Très-Haut dit au sujet des hypocrites : “Et si on leur dit : Adhères au Livre qu'Allah a révélé et venez au Prophète, tu vois les hypocrites se détourner résolument de toi” (al-Nisâ' : 61)

Ainsi, celui qui abandonne le Coran, ne croit pas en lui, ne l'écoute pas et ne lui prête pas une oreille attentive est un mécréant, qui se situe hors de la communauté musulmane.

### ***L'abandon de l'écoute du Coran tout en croyant en lui***

Parfois, il arrive que le musulman se détourne de l'écoute du Sublime Coran, tout en reconnaissant qu'il est la parole d'Allah le Très-Haut, qu'il faut suivre. La raison tient peut être à la paresse et l'insouciance, la faiblesse de la foi ou la préoccupation par la richesse, les enfants, la musique ou autre chose comme les émissions télévisées.

Il arrive qu'on rencontre des musulmans qui n'écoutent le Noble Coran qu'épisodiquement, comme durant le mois de Ramadan, ou lorsqu'ils sont atteints d'une calamité comme la maladie ou le décès d'un proche, ou autre chose similaire qui les contraint à écouter le Coran.

Ceci étant, il ne fait aucun doute que ces musulmans sont négligents et doivent être blâmés, pour avoir tourné le dos à l'écoute du Coran. Cependant, il est très difficile de

<sup>10</sup> Tafsîr Ibn Kathîr (5/323)



généraliser ce jugement à l'ensemble de ces situations, si différentes les unes des autres. Il reste que le point commun entre elles, est l'abandon, peu ou prou, de l'écoute du Coran.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'une désobéissance qui mérite d'être sanctionnée. En effet, ce musulman s'est montré négligent et a choisi, de son propre chef, de ne pas écouter le Noble Coran. Quant à savoir si cette désobéissance constitue un petit ou un grand péché, tout dépend de la nature de l'infraction elle-même. Son cas appartient à Allah – Allah est plus savant.



# Les Bons Effets De L'écoute Du Coran

## Le miracle des effets du Coran

Celui qui considère les aspects du miracle coranique constatera qu'ils vont au-delà des sens et des notions. En effet, ce caractère inimitable ne se cantonne pas à la grandeur du style et de la composition, aux connaissances qu'il renferme qui ne s'opposent pas aux sciences apparentes ou aux informations établies qu'il recèle. Bien au contraire, à côté de ces divers aspects, nous en relevons un autre qui est d'une importance capitale, à savoir son effet sur ceux qui l'écoutent. De fait, le Coran a, sur ces derniers, un effet merveilleux qui se manifeste sous des formes et des apparences multiples. Rien qu'en l'écoutant – même si on n'en comprend pas le sens – les cœurs s'ouvrent, les âmes s'apaisent, le calme et la sérénité s'installent chez l'auditeur. Cet effet de son caractère inimitable dépasse ceux qui croient en lui, pour toucher ceux qui le nient ou qui le rejettent.

Or, le Sublime Coran renferme un secret particulier, que ressent celui qui commence par faire face à ses textes, avant de se mettre à la recherche des aspects de leur inimitabilité. Il sent qu'il y a quelque chose, derrière les sens appréhendés par la raison. Il y a un certain élément qui se répand dans les sens rien qu'en écoutant ce Coran. Certains le comprennent clairement et d'autres de manière obscure. Il est difficile de déterminer l'origine de cet élément : Est-ce l'expression elle-même ? Est-ce le sens qui y réside ? Sont-ce les images et les ombres qu'elle émet ? Est-ce l'effet coranique particulier qui se distingue des autres paroles formées à partir de la langue ? Sont-ce tous ces aspects réunis ? Ou bien est-ce tout cela en plus d'une autre chose qui n'est pas définie ?



## Une étude contemporaine démontre l'effet du Coran

Dans une tentative de découvrir l'effet du Coran sur ses auditeurs, on a utilisé des appareils de surveillance électronique, reliés à des ordinateurs, pour mesurer tout changement physio- logique chez un certain nombre de volontaires sains, lorsqu'ils écoutent les récitations du Coran. On a enregistré la mesure de l'effet du Noble Coran, chez un certain nombre de musulmans arabophones par rapport aux non-arabophones, qu'ils soient musulmans ou non. On leur a récité des extraits du Noble Coran en langue arabe, puis les mêmes extraits en anglais. Dans tous ces groupes, les expériences ont établi l'existence d'un effet lénifiant du Coran de 97% chez ces groupes volontaires pour ces tests. Cet effet est apparu sous la forme de changements physiologiques, prouvant l'atténuation du degré de la tension automatique du système nerveux.

De ces études préliminaires, il ressort que l'effet du Coran sur la tension, peut être dû à deux facteurs :

1. le son du Noble Coran à travers des mots arabes, sans considérer si l'auditeur les a compris ou non et sans tenir compte de sa foi.
2. le sens des extraits coraniques, même s'ils se limitent à la traduction anglaise, sans écouter les mots du Coran en langue arabe.

### L'effet de l'écoute du Coran sur les anges

Les nobles anges – que la paix soit sur eux – aiment écouter le Noble Coran, entourent les cercles où on le récite et parfois, même, descendent pour l'écouter et y prêter l'oreille. Les preuves – issues du Livre et de la Sunna – ont fait la lumière sur cette assertion, qu'elles ont, en outre, clairement démon- trée. Citons, entre autres la parole du Très-Haut : “Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et fais aussi la lecture à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins.” (al-Isrâ' : 78)

La signification de « car la lecture à l'aube a des témoins », selon Mujâhid, est « la prière de l'aube »<sup>11</sup>. En d'autres termes, les anges (les anges de la nuit et ceux du jour) écoutent et témoignent du Coran que l'imam récite dans la prière de l'aube.

On a désigné la prière de l'aube par la lecture de l'aube, uniquement parce qu'on y récite le Coran plus que dans toute autre prière. La pratique du Prophète ﷺ était de prolonger

<sup>11</sup> Sahîh al-Bukhârî (3/1461)



la récitation dans la prière de l'aube, plus que dans toute autre prière obligatoire. En effet, il y récitait entre soixante et cent versets.

Selon Abû Hurayra le Prophète ﷺ a affirmé : « La prière en groupe est de vingt-cinq fois supérieure à celle accomplie individuellement. Les anges de la nuit et ceux du jour se rassemblent lors de la prière de l'aube ». Abû Hurayra ajoute : « Lisez si vous voulez » et fais aussi la lecture à l'aube, car la lecture à l'aube a des témoins » <sup>12</sup>.

Un effet de l'audition du Coran sur les nobles anges – sur eux la paix – est qu'ils apparaissent presque aux gens, en raison de leur profond recueillement en l'écoutant. C'est ce qui s'est produit lorsqu'ils sont descendus et se sont rapprochés de l'éminent compagnon, Usayd Ibn Hudayr alors qu'il faisait la récitation dans la prière de la nuit. La preuve en est le hadith suivant : Le Prophète ﷺ dit à Usayd, après que celui-ci lui a fait part de ce qui lui était arrivé cette nuit-là : « Il s'agissait des anges qui s'étaient rapprochés pour écouter ta voix. Si tu avais poursuivi ta récitation, les gens les auraient vus à leur réveil, sans qu'ils se dérobent à leur regard » <sup>13</sup>.

Un enseignement de ce hadith est le mérite de réciter le Coran à haute voix dans la prière nocturne, et cette récitation explique pourquoi les anges descendent et se rapprochent du lecteur.

La parole du Prophète ﷺ : « sans qu'ils se dérobent à leur regard » signifie que les anges – parce qu'ils sont absorbés par leur écoute – étaient sur le point d'apparaître aux humains, contrairement à leur nature qui est celle de se cacher. Tel est leur comportement habituel.

'Alî rapporte que le Prophète ﷺ a ordonné la pratique du siwâk et a enseigné : « Quand le serviteur utilise le siwâk puis se met debout pour prier, l'ange se tient derrière lui. Il écoute sa récitation, se rapproche de lui – ou une parole similaire – au point de mettre sa bouche sur la sienne. Dès lors, aucun verset du Coran ne sort de sa bouche sans entrer dans le ventre de l'ange. Purifiez-vous donc la bouche pour réciter le Coran » <sup>14</sup>.

Un autre effet de l'écoute du Coran sur les anges, est qu'ils entourent les cercles de récitation du Coran pour écouter et prêter l'oreille. Selon Abû Hurayra le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il n'est pas un groupe de gens qui se réunissent dans une des maisons d'Allah, pour réciter le Livre d'Allah et l'étudier entre eux, sans que la sérénité ne descende sur eux, la

<sup>12</sup> Bukhârî (3/1461, n° 2417).

<sup>13</sup> Bukhârî (3/1617, n° 5018)

<sup>14</sup> Al-Mundhirî dans *al-Targhîb* n°215; jugé authentique par al-Albânî dans *al-Sahîha* n°1213.





miséricorde ne les enveloppe, les anges ne les entourent et qu'Allah ne les mentionne à ceux qui sont auprès de Lui »<sup>15</sup>.

### L'effet de l'écoute du Coran sur le Prophète ﷺ

Le Prophète ﷺ aimait écouter le Sublime Coran et y trouvait un grand plaisir. L'effet de cette écoute sur lui se manifestait par l'attendrissement, le recueillement et les pleurs. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car il était la personne la plus sensible, la plus prompte à verser des larmes et celle qui était la plus touchée par le Noble Coran. Il était celui qui connaissait le mieux Allah et qui éprouvait la plus grande crainte à Son égard. De ces situations bénies, on peut citer, entre autres, celles qui suivent :

1- Ibn Mas'ûd rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ me dit : « Récite-moi le Coran ! » Je répondis : « Tu veux que je te le récite alors que c'est sur toi qu'on l'a fait descendre ? » Il expliqua : « Je désire l'écouter de quelqu'un d'autre que moi. » Je me mis aussitôt à réciter la sourate al-Nisâ'. Quand je parvins au verset : « Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin, et que Nous te ferons venir comme témoin contre ces gens-ci ? » (al-Nisâ' : 41), il me dit :

« Ça suffit, ou arrête ! » Je vis des larmes couler de ses yeux<sup>16</sup>. Dans la version de Muslim, Ibn Mas'ûd dit : « Je levai la tête, ou un homme à côté de moi me fit signe et je levai la tête. Je vis ses larmes couler. » Dans une autre version : il pleura<sup>17</sup>.

2- Le Prophète ﷺ confia à Abû Mûsâ al-Ash'arî : « Si tu m'avais vu hier soir, quand j'écoutais ta lecture ! On t'a certes donné une voix qui ressemble à l'une des flûtes de David ».

3- 'Aïsha, l'épouse du Prophète ﷺ raconte : « Un soir, à l'époque du Messager d'Allah ﷺ je tardai à rentrer après la prière du soir (al-'Ishâ). à mon retour, il me demanda : « Où étais-tu ? » Je répondis : « J'écoutais la lecture d'un de tes compagnons. Je n'ai jamais entendu de récitation ni de voix comme les siennes ». 'Aïsha continue : « Il se leva aussitôt, et j'en fis de même, pour aller l'écouter. Puis il se tourna vers moi en disant : « C'est Sâlim, l'affranchi de Abû Hudhayfa. Louange à Allah qui a mis, dans ma communauté, des gens comme lui »<sup>18</sup>.

4- Rien ne témoigne plus de l'amour du Prophète ﷺ pour l'audition du Sublime

<sup>15</sup> Muslim (4/2074, n° 2700)

<sup>16</sup> Bukhârî (3/1627, n° 5055)

<sup>17</sup> Muslim (1/551, n° 800).

<sup>18</sup> Ibn Majah n°1338, jugé authentique par al-Albânî dans Sahîh Sunan Ibn Majah n°1100



Coran, que ces propos de Fatima<sup>3</sup>: « Le Prophète ﷺ m'a fait cette confiance : « Gabriel avait l'habitude de me confronter avec le Coran une fois par an. Or, cette année, il me l'a présenté à deux reprises. Je n'y vois rien d'autre, si ce n'est que mon heure est arrivée »<sup>19</sup>.

Ibn Hajar explique: «Le terme “confronter” ici a le sens de réciprocité. En d'autres termes, c'est comme si chacun d'eux récitait tour à tour, tandis que l'autre écoutait »<sup>20</sup>.

En somme, nombreux sont les lieux et les situations qui mettent en évidence l'attendrissement du Prophète ﷺ quand il écoutait le Coran. Mais il n'y a aucun étonnement à cela. En effet, pourquoi le Messager ﷺ n'en serait-il pas touché, alors qu'il est le plus pieux de la création et que c'est sur lui que le Coran est descendu ? Lui qui a vu les anges, on lui a fait accomplir l'ascension au ciel, il a écouté le bruissement des calames et a vu les différents signes de son Seigneur ! L'influence du Coran sur lui ne nécessite ni preuve ni témoin.

### L'effet de l'écoute du Coran sur les croyants

L'effet du Sublime Coran n'est pas propre aux nobles anges ni ne se limite au Prophète ﷺ. Bien au contraire, il s'étend à l'ensemble des humains, qu'ils soient croyants ou mécréants.

Toutefois, cet effet varie en fonction de la personne. Même s'il s'avère que le Coran produit un effet sur le cœur et l'âme du mécréant, on n'en verra pas les signes dans la vie ni dans le comportement de la personne. Tout au contraire, il tentera de dissimuler et de refouler cet effet, afin qu'il n'apparaisse pas sur sa physionomie et qu'il ne soit pas ainsi dévoilé. Par conséquent, l'effet du Coran s'évanouit face à son obstination et son orgueil. En revanche, les croyants se conforment aux versets d'Allah, afin qu'ils laissent leur empreinte sur leurs cœurs, en y installant la peur, le recueillement et un surplus de foi. Cet effet se manifeste clairement dans leurs réactions et sur leur physionomie lorsqu'ils écoutent le Coran. Il apparaît également dans leur comportement et dans leur vie. Considérons quelques versets qui expriment et mettent en évidence cette idée :

1- “Allah a fait descendre le plus beau des récits, un Livre dont certains versets se ressemblent et se répètent. Les peaux de ceux qui redoutent leur Seigneur frissonnent à l'entendre ; puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah. Voilà le Livre guide

<sup>19</sup> Bukhârî (3/1612)

<sup>20</sup> Fath al-Bârî (9/55)



d'Allah par lequel Il guide qui Il veut. Mais quiconque Allah égare n'a point de guide » (al-Zumar : 23).

C'est de cette manière que les compagnons ؓ, étaient marqués par la lecture ou l'audition du Coran, en raison de la sensibilité qu'il y avait dans leurs cœurs, ainsi que le recueillement et la soumission face à la parole d'Allah le Très-Haut. Outre la peur, la crainte et les pleurs. 'Abd Allah Ibn 'Urwa Ibn al-Zubayr rapporte : « Je demandai à ma grand-mère, Asmâ' bint Abî Bakr: « Quelle était l'attitude des compagnons du Messenger d'Allah quand on récitait le Coran ? » Elle répondit :

« Ils étaient comme Allah Tout Puissant les a décrits : leurs yeux s'emplissaient de larmes et leurs peaux frissonnaient »<sup>21</sup>.

Bien des savants, qui ont mené des études et composé des ouvrages sur la question du miracle coranique, tirent argument de ce verset, pour démontrer que le Coran a un impact sur l'âme de ses auditeurs, en particulier si ceux-ci croient en Allah.

Ibn Kathîr a fait une comparaison entre deux types de récepteurs de ce verset, et déclare : « Telle est la description des pieux, quand ils entendent la parole du Contraignant, du Prédominant, du Tout Puissant, du Pardonneur, car ils comprennent la promesse et la menace, l'intimidation et la mise en garde qu'elle renferme. Leurs peaux frissonnent de crainte et de peur. "Puis leurs peaux et leurs cœurs s'apaisent au rappel d'Allah", parce qu'ils souhaitent et entretiennent l'espoir de Sa miséricorde et de Sa bienveillance. Dès lors, ils se distinguent des mécréants de différentes manières, dont :

1. L'écoute des uns concerne la récitation des versets, tandis que celle des autres se résume à la mélodie des vers, comme la voix des chanteuses.

2. Quand on leur récite les versets du Miséricordieux, ils se jettent en prosternation en pleurs, avec respect et crainte... en l'entendant, ils n'ont pas été préoccupés par des amusements et des distractions. Bien au contraire, ils les ont écoutés attentivement, afin de comprendre et de percevoir leurs sens. C'est pourquoi ils les mettent en pratique et, quand ils les entendent, ils se prosternent par clairvoyance et non par ignorance et imitation aveugle.

3. Quand ils l'entendent, ils font preuve de bienséance, à l'instar des compagnons ؓ. Quand ils écoutaient la parole d'Allah récitée par le Prophète ﷺ, leurs peaux frissonnaient puis elles s'apaisaient, ainsi que leurs cœurs, au rappel d'Allah. Ils ne s'affairaient pas à hurler entre eux et à se comporter de manière artificielle. Au contraire, ils possédaient une fermeté, une sérénité, une bienséance et une crainte inégalables. C'est pour cette raison qu'ils

<sup>21</sup> Tafsîr al-Baghawî (4/77) ; al-Durr al-Manzûr (7/222)



ont remporté la palme haut la main dans ce monde et dans l'au-delà »<sup>22</sup>.

2- Un autre verset qui démontre l'effet de l'écoute du Coran

sur les croyants, est la parole du Très-Haut : “Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur”(al-Anfâl : 2)

Les croyants ont acquis – auprès de leur Seigneur – un degré Très-Haut et très élevé, parce qu'ils se sont laissés attendrir par le Glorieux Coran, d'une manière pratique et véridique, au point qu'on en a vu les résultats tant dans leur vie que dans celle de leur société.

L'éminent compagnon, Abû al-Dardâ' a décrit le frémissement évoqué dans le verset, par les propos qu'il a tenus à Shahr Ibn Hawshab : « Le frémissement dans le cœur est semblable à la combustion d'un rameau, ne vois-tu pas qu'il y a des tremblements ? » Shahr Ibn Hawshab répondit : « Si ». Abû al-Dardâ' ajouta : « Si tu constates cela dans le cœur, invoque Allah, car l'invocation le fera partir »<sup>23</sup>.

Ainsi, ce frémissement est un tremblement du cœur, qui s'empare du croyant quand on récite le Sublime Coran, en raison des injonctions, des prohibitions et des réprimandes qu'il contient. Il en est alors enveloppé de sa magnificence, tressaille de peur en sa présence, s'imagine la grandeur d'Allah à côté de ses manquements et il se lance aussitôt à œuvrer dans l'obéissance.

Un savant qui a connu cet état raconte: « Je passai la nuit à deviser en compagnie de quelques amis, lorsque parvint à nos oreilles, la voix proche d'un homme récitant le Coran. Il lisait la sourate al-Najm. Notre conversation s'arrêta net, pour que nous puissions écouter attentivement le Noble Coran. La voix du lecteur était très impressionnante, alors qu'il psalmodiait le Coran de fort belle manière. Petit à petit, je me mis à vivre avec lui les versets qu'il récitait... Quand j'entendis : “Prosternez-vous donc à Allah et adorez-Le” (al-Najm : 62), le tremblement s'était réellement diffusé de mon cœur à travers mes articulations. Il s'était transformé en un tremblement organique matériel qui avait une manifestation concrète, que je ne pouvais repousser. Tout mon corps continuait de trembler sans que je puisse le maintenir en place ni essuyer mes larmes qui coulaient à flot. J'étais incapable de les retenir en dépit de mes efforts et de mes tentatives.»

### L'effet de l'écoute du Coran sur ses ennemis et ses adversaires

<sup>22</sup> Tafsîr Ibn Kathîr (7/92)

<sup>23</sup> Al-Tabarî dans son Tafsîr (6/224, n°15705)



L'effet du Sublime Coran est tel, qu'il déroge à l'impact que les paroles laissent habituellement sur les âmes. Son emprise sur les cœurs de ses interlocuteurs ressemble à une emprise coercitive, et pourtant ce n'est pas de la coercition. Son action sur leurs cœurs est semblable à de la magie, mais ce n'est pas de la magie. Ce phénomène ne concerne pas ses partisans à l'exclusion de ses adversaires, ni ses alliés à l'exclusion de ses contradicteurs. En fait, il agit indifféremment sur les ennemis et sur ceux qui le suivent. La preuve se trouve dans ce qui suit :

### ***Les chefs des polythéistes sont marqués par le Coran***

Malgré leur obstination, les chefs des polythéistes se soustrayaient les uns à la vue des autres. Certains d'entre eux sortaient à la faveur de l'obscurité de la nuit, uniquement parce que le Coran a eu emprise sur leurs sentiments, à la recherche de celui qui récite le Coran dans le calme de la nuit. Voici Abû Sufyân Ibn Harb, Abû Jahl Ibn Hisham et al-Akhnas Ibn Sharîq qui sortirent une nuit pour écouter le Messager d'Allah ﷺ réciter le Coran chez lui dans sa prière nocturne. Chacun d'entre eux prit une place pour écouter, sans connaître l'endroit où était assis son prochain. Ils passèrent ainsi la nuit à l'écouter, jusqu'à l'apparition de l'aube. Ils se dispersèrent alors. Quand ils se rencontrèrent en route, ils se lancèrent mutuellement des reproches. Certains dirent aux autres : « N'y retournez pas, car si certains sots parmi vous vous voient, vous les influencerez d'une quelconque manière ». Puis ils se dispersèrent...

La nuit suivante, la même situation se reproduisit... lorsqu'ils se rencontrèrent la troisième nuit, ils se dirent : « Ne partons pas avant d'avoir pris l'engagement de ne pas y revenir. » Ils prirent donc cet engagement et se séparèrent.

Tel fut l'effet du Coran sur les ennemis. Il leur arracha le cœur. Leur ôta le sommeil. Ils cherchèrent un moyen de retrouver le repos. Mais quand ils s'avouèrent vaincus et qu'ils furent sur le point de se soumettre à lui, l'orgueil du péché les prit. Ils battirent en retraite, sans aucun autre empêchement que l'obstination.

Aussi, quand al-Akhnas demanda à Abû Jahl son avis sur ce qu'il avait entendu du Prophète ﷺ il répondit : « Qu'ai-je entendu ?! Nous avons disputé l'honneur aux Banu 'Abd Manaf. Quand ils ont donné à manger, nous avons fait de même. Quand ils ont porté, nous les avons imités. Quand ils ont donné, nous avons donné aussi. Nous nous sommes même accroupis pour nous battre. Nous étions également excellents en tout. Ils dirent alors :



« En notre sein, se trouve un prophète qui reçoit la révélation du ciel. » Quand connaissons-nous une telle chose?! Par Allah, jamais nous ne croirons ni ne l'accepterons»<sup>24</sup>.

### ***L'épisode de la prosternation des polythéistes en compagnie des musulmans***

Si nous avons exposé l'effet du Coran sur ses ennemis, dans des cas individuels, touchant certaines personnes en particulier, l'impact collectif est une preuve éloquente et plus profonde de l'effet du Coran sur ses auditeurs. En effet, les mécréants de Quraysh ont donné un exemple réaliste, qui démontre clairement l'effet du Sublime Coran sur leurs cœurs – malgré leur mécréance. Quand le Messager d'Allah ﷺ récita la sourate al-Najm et se prosterna, ils ne purent s'empêcher de se prosterner en sa compagnie. Ils étaient pourtant polythéistes, contestaient la révélation et le Coran et polémiquaient sur Allah et Son messager. Ils ne se prosternèrent que sous l'effet du Coran et de son emprise sur l'ensemble de la création.

Ibn 'Abbâs , rapporte: «Le Prophète ﷺ se prosterna en lisant la sourate al-Najm. Les musulmans, les polythéistes, les jinns et les hommes se joignirent à lui dans la prosternation»<sup>25</sup>.

### ***L'effet du Coran sur les habitants de Médine***

Ils ont raison ceux qui affirment : « Les grandes villes ont été conquises par l'épée, mais Médine l'a été par le Coran ». De fait, le Noble Coran a été le facteur décisif qui a poussé les Médinois – les Khazraj autant que les Aws – à se détourner du polythéisme et de l'idolâtrie vers l'islam et le Coran.

Lors du premier serment d'allégeance de al-'Aqaba, cette conversation eut lieu entre le Prophète ﷺ et un groupe de Khazraj, constitué de six hommes : « Qui êtes-vous ? » s'enquit le Messager d'Allah ﷺ. « Des gens de Khazraj » répondirent-ils. « Alliés des juifs? » poursuivit le Prophète ﷺ. « Oui » firent les Khazraj. L'Envoyé d'Allah ﷺ demanda: « Ne voulez-vous pas vous asseoir pour que je vous parle ? » « Si » répliquèrent-ils. Ils s'assirent en sa compagnie, et il les invita à Allah le Très-Haut, leur présenta l'islam et leur récita le Coran. Ils crurent en lui et ajoutèrent foi à son message<sup>26</sup>.

Après cela, le Prophète ﷺ envoya Mus'ab Ibn 'Umayr et 'Abd Allah Ibn Ummi Maktûm, à Médine pour enseigner le Coran aux gens.

<sup>24</sup> Al-Sirâ al-Nabawiyya, Ibn Hisham (2/157)

<sup>25</sup> Bukhârî (3/1545, n° 4862)

<sup>26</sup> Fath al-Barî 7/220)



### L'effet de l'écoute du Coran sur les chrétiens

Allah le Très-Haut a informé que certains chrétiens ont écouté le Sublime Coran et en ont été marqués. Ceci les a poussés à croire au Messager d'Allah ﷺ et à embrasser l'Islam, après que leurs yeux se sont remplis de larmes quand ils ont reconnu la vérité.

Allah le Très-Haut ne nous a pas donné les noms de ces chrétiens. Mais il est probable qu'il s'agisse du Négus et de ses compagnons, ou d'autres gens qui ont été marqués par l'écoute du Coran. La raison en est qu'ils sont ceux qui éprouvent la plus grande sympathie envers les croyants. Allah le Très-Haut dit : "Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens ». C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messager, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : « Ô notre Seigneur ! Nous croyons : inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent (de la véracité du Coran). Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à ce qui nous est parvenu de la vérité ? Pourquoi ne convoitions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux ? » Allah donc les récompense pour ce qu'ils disent par des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaisants»" (al-Mâ'ida : 82-85)

Dans le terme « latajidanna » (tu trouveras certainement), le « lam (la)» est celui du serment. Son but est de marquer l'intensité. En outre, il est suivi du « noun » d'intensité pour apporter plus d'emphase. En somme, le sens est : Je jure que tu trouveras que les juifs et les associateurs sont les gens les plus acharnés contre les croyants.

La raison de la mention des juifs en conjonction avec les associateurs est que les deux groupes sont réunis par leur hostilité envers les musulmans. Ils sont liés par la haine de l'islam. Pour ce qui est des juifs, leur jalousie est due à l'avènement d'un prophète au sein d'un autre peuple que le leur. Les associateurs, pour leur part, sont jaloux des musulmans, parce que ceux-ci les ont précédés dans l'acceptation de la religion de la vérité et le rejet de la fausseté.

Allah le Très-Haut mentionne que les chrétiens sont d'un caractère plus doux que les juifs et sont plus proches qu'eux des musulmans : "tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens.»"

En d'autres termes, cela signifie que, parmi les religions qui contredisent l'islam, les chrétiens sont les gens les plus proches des musulmans.



Les musulmans sont donc en face de deux extrêmes : « les ennemis les plus acharnés » et « les plus disposés à aimer ».

Entre ces deux extrêmes, se trouvent des groupes qui diffèrent quant à leur haine des musulmans, tels que les mazdéens, les sabéens, les idolâtres et ceux qui nient les attributs divins.

La raison de cette disposition des chrétiens à aimer les musulmans tient à la présence, dans leurs rangs, de prêtres et de moines. En effet, ceux-ci sont connus chez les Arabes pour leurs bonnes mœurs, leur humilité et leur tolérance. Ils étaient dispersés dans différents coins des contrées arabes, où ils peuplaient les couvents, les ermitages et les églises. La plupart d'entre eux étaient des Arabes du Shâm, qui avaient reçu le message du christianisme par le biais des Byzantins. Ils étaient connus chez les Arabes pour leur ascétisme et leur pacifisme. Leur présence parmi les chrétiens et leur qualité de chefs religieux garantis- saient, par conséquent, le bon comportement de leurs disciples.

Al-Tabarî dit: « Nous pensons que l'avis correct émis à ce sujet est le suivant : Quand Allah le Très-Haut mentionne le groupe des chrétiens dont Il fait l'éloge, en soulignant qu'ils sont proches de ceux qui croient en Allah et en Son Messenger, Il informe que cela vient d'eux-mêmes. Car, il y a parmi eux, des gens qui se consacrent à l'adoration et au monachisme dans les couvents et les ermitages. Sans compter des érudits de leurs écritures qui les récitent. Par conséquent, ils ne sont pas si éloignés des croyants, car ils se font humbles quand ils reconnaissent la vérité. Ils ne refusent pas de l'accepter quand elle se manifeste à eux, parce qu'ils sont des gens religieux, qui font beaucoup d'efforts dans leur religion et qui sont sincères envers eux-mêmes pour l'amour d'Allah. Ils ne sont pas comme les juifs, dont l'habitude est de tuer les prophètes et les messagers, de résister aux injonctions et aux prohibitions d'Allah, et d'altérer Sa révélation qu'Il a fait descendre dans Ses livres »<sup>27</sup>.

Cet avis est appuyé par ce qui est rapporté par al-Tabarî, al-Wâhidî et bien d'autres exégètes. Selon Ibn 'Abbâs, Mujâhid et d'autres encore, ce verset fait référence à huit chrétiens du Shâm, qui se trouvaient en Abyssinie. Ils vinrent à Médine en l'an sept de l'hégire, au sein d'un groupe de soixante-deux moines abyssiniens, pour raccompagner les musulmans qui revenaient de leur migration en Abyssinie. Ils entendirent alors le Coran et embrassèrent l'Islam.

L'allusion à ces gens dans ce verset est un rappel de leur mérite. Ce verset est l'un des derniers à avoir été révélés.

<sup>27</sup> Tafsîr al-Tabarî (7/4)





## L'effet de l'écoute du Coran sur les djinns

Allah le Très-Haut a enjoint à Son Messager ﷺ de faire savoir aux musulmans, ainsi qu'aux autres gens, qu'Il lui a révélé l'occurrence d'un événement de grande importance dans sa mission bénie. Il a assuré sa réalisation pour honorer Son distingué Prophète ﷺ et souligner l'importance du Sublime Coran. De fait, Il lui a assujéti un groupe de jinns pour qu'ils écoutent le Coran et suivent sa voie. C'est une des preuves que les jinns ont écouté le Coran du Messager d'Allah, qu'ils y ont cru, y ont apporté foi et s'y sont soumis. C'est ce que souligne la parole du Très-Haut : "Dis : « Il m'a été révélé qu'un groupe de jinns prêtèrent l'oreille, puis dirent : " Nous avons certes entendu une Lecture merveilleuse, qui guide vers la droiture. Nous y avons cru, et nous n'associerons jamais personne à notre Seigneur. """

La foi des jinns au Prophète ﷺ et leur sensibilité au Coran, sont considérées comme un moyen par lequel Allah le Très-Haut apporte un soutien à Son noble prophète ﷺ. En effet, Il a voulu que les deux communautés (les hommes et les jinns) croient en lui et qu'il soit exalté dans les deux mondes. C'est quelque chose qui n'est arrivé à aucun prophète avant lui.

## La sagesse liée à la mention de l'épisode des jinns lors de la révélation du Coran

Ibn 'Ashûr fait allusion à la sagesse liée à la mention de l'épisode des jinns lors de la révélation du Coran, en ces termes : « Le but dans la mention de l'épisode des jinns lors de la révélation du Coran, est d'admonester les polythéistes : les jinns, qui appartiennent à un autre monde, ont connu le Coran et ont été convaincus qu'il vient d'Allah. Quant aux polythéistes, qui appartiennent à l'univers humain, sont de la même espèce que le Messager d'Allah ﷺ envoyé avec le Coran, et qui parlent la même langue que le Coran, continuent de douter de lui, de le traiter de mensonge et de s'obstiner. C'est une exhortation faite aux polythéistes en prenant le contre-pied de leur condition »<sup>28</sup>.

Il dit ailleurs: «Ceux à qui on a ordonné au Messager ﷺ de dire qu'il a reçu la révélation au sujet des jinns, sont l'ensemble des gens, musulmans et polythéistes confondus, auxquels il transmettait le Coran. Allah a tenu à ce qu'ils soient informés de cette nouvelle, parce qu'elle recèle la preuve de la noblesse de cette religion, de Son Livre et de celui qui l'a

<sup>28</sup> Al-Tahrîr wa al-Tanwîr (26/48-49)



apporté. En outre, c'est une manière d'apporter une joie aux musulmans et de lancer une attaque voilée contre les polythéistes. En effet, les jinns qui ne connaissent ni la langue ni l'éloquence du Coran, ont reconnu la noblesse du Coran et en ont compris les objectifs. Ils se sont tournés vers lui. En revanche, ceux à qui il s'adresse dans leur propre langue, qui connaissent les particularités de son éloquence, l'ont rejeté et se sont détournés de lui »<sup>29</sup>.

Al-Râzî tient le même discours. Il y fait allusion en ces termes : « On y trouve bien de bénéfiques, dont :

1. Qu'ils sachent, par ce biais, que de même que le Prophète ﷺ a été envoyé aux humains, de même il a été envoyé aux jinns.
2. Que Quraysh sache, qu'en entendant le Coran – en dépit de leur rébellion – les jinns en ont compris l'éloquence et ont cru à l'Envoyé.
3. Que l'on sache que les jinns sont responsables autant que les humains.
4. Que l'on sache que les jinns entendent nos paroles et comprennent nos langues.
5. Qu'il apparaisse que le croyant d'entre eux invite les autres membres de sa tribu à la foi. Chacun de ces aspects comporte nombre d'avantages, si les gens les connaissent »<sup>30</sup>.

Quoi qu'il en soit, ce groupe de jinns a obtenu l'honneur de proclamer l'unicité d'Allah le Très-Haut, de connaître Ses noms et attributs, ainsi que la véridicité de Son Messenger ﷺ et du Coran. En outre, ils ont été marqués par son audition. Dès lors, ils se sont retrouvés parmi les meilleurs de la création. Ils ont été honorés en ce monde, par l'honneur d'inviter leurs semblables à Allah le Très-Haut. Ils le seront dans l'au-delà en méritant le paradis. Ils ne seront donc pas de ceux qu'Allah a voués à la Géhenne, parmi les jinns et les hommes. à ce propos, Allah le Très-Haut déclare : « Lorsque Nous dirigeâmes vers toi une troupe de jinns pour qu'ils écoutent le Coran. Quand ils assistèrent à sa lecture, ils dirent : « Ecoutez attentivement »... Puis, quand ce fut terminé, ils retournèrent à leur peuple en avertisseurs. Ils dirent : « Ô notre peuple ! Nous venons d'entendre un Livre qui a été descendu après Moïse, confirmant ce qui l'a précédé. Il guide vers la vérité et vers un chemin droit. Ô notre peuple ! Répondez au prédicateur d'Allah et croyez en lui. Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protégera contre un châtement douloureux. Et quiconque ne répond pas au prédicateur d'Allah ne saura échapper au pouvoir d'Allah sur terre. Et il n'aura pas de protecteurs en dehors de Lui. Ceux-là sont dans un égarement évident » (al-Ahqâf : 29-32).

<sup>29</sup> Même référence (29/205-206)

<sup>30</sup> Al-Tafsîr al-Kabîr (30/136)



هذا الكتاب منشور في

